



Vitime d une contamination covid 19

Par **Marie02**, le **16/10/2020 à 18:31**

Bonjour,

Un collègue peu honnête a covoituré avec moi et une autre collègue en étant positif au covid (état qu'il se doutait ou savait) mais n'a rien dit. On se rendait à un concours. 5 jours après ce concours fièvre et maux de gorge pour moi, dépistage et test pcr positif 2 jours après. Étant en congés j'appelle ma collègue pour qu'elle se fasse dépister et qu'elle prévienne ledit collègue. Elle me renvoie un sms me disant que le lendemain du concours monsieur machin était en arrêt positif au covid 19, donc bien avant que je déclare les premiers symptômes.

J'ai donné côté appelé la rh pour lui signaler les faits et demande de ce fait à passer en accident de travail. Jusque là pas de nouvelle.

La collectivité n'aurait-elle pas dû nous informer de ces faits pour que l'on puisse se faire dépister ?

Pourquoi la cpam ne nous a-t-elle pas appelé ?

A ce jour je n'ai plus de nouvelle de personne, pire encore je dois reprendre le boulot lundi (après 3 semaines d'arrêt) la médecine du travail de mon entreprise étant en congés veut que je repose une semaine d'arrêt....

Je ne sais plus quoi faire ...

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **16/10/2020 à 18:48**

Bonjour,

En tout cas, la CPAM ne connaît vraisemblablement pas les personnes avec qui a été en contact le malade et peut-être même pas le motif de l'arrêt et votre collectivité pas plus avant que vous la préveniez...

Par **youris**, le **16/10/2020 à 18:59**

bonjour,

portiez-vous chacun un masque qui réduit en principe la contamination ?

j'ignore si le pourcentage est toujours valable, si 2 personnes dont une est porteur de virus, le risque de contamination a l'autre personne est faible de l'ordre de 1,5 %.

salutations

Par **Visiteur**, le **17/10/2020** à **00:15**

Bonsoir

Vous avez été contaminée, c'est effectivement probable , dans l'espace confiné d'un véhicule. A ce jour, des actions judiciaires sont initiées par des victimes contre leur employeur, ou contre le porteur qui leur a transmis le virus, par exemple pour mise en danger d'autrui est défini par l'article 223-1 du Code pénal, mais on ne peut en tirer d'enseignement tant que les résultats définitifs n'en seront pas connus.

Vous vous rapprochée des instances syndicales?

A titre d'information, cet article...

[**covid-19-qu-est-ce-que-je-risque-si-je-cache-que-je-suis-malade**](#)

Par **P.M.**, le **17/10/2020** à **09:13**

Bonjour,

Dans le même temps certains employeurs rappellent des agents atteints de la covid 19 pour venir travailler au sein d'hôpitaux et prétendent que la législation le leur permet...

Par **youris**, le **17/10/2020** à **09:38**

pour l'instant, j'attends que Marie2 indique si tous les occupants du véhicule portaient un masque.

en cas de covoiturage, il est prescrit que tous les occupants du véhicule portent des masques.

Par **Visiteur**, le **17/10/2020** à **18:11**

En effet, ma fille infirmière à Grenoble travaille avec des collègues qui ont repris leur poste, mais théoriquement ne sont plus contagieux.

Effectivement, l'absence de masque aurait facilité la transmission du virus, mais ne change rien au problème de Marie02 vis à vis de la collectivité ou de la CPAM.

Par **P.M.**, le **17/10/2020** à **18:22**

Il y a une différence entre reprendre son poste après une période de mise à l'écart (que certains appellent quarantaine) pour "théoriquement" ne plus être contagieux éventuellement en étant de nouveau testé et être rappelé par l'employeur alors que l'on l'est normalement encore et s'il faut citer la ville, je fais allusion à l'hôpital de Nantes et à des informations diffusées et reconnues par la direction...

Par **Marie02**, le **17/10/2020** à **21:51**

Bonsoir à tous et merci pour vos réponses
Nous portions tous les 3 un masque en voiture et dans la salle de concours. Nous sommes restés environ 3 heures confinés aller-retour.
Mon arrêt s'est terminé hier. J'ai voulu refaire un test pcr qui m'a été refusé disant que le protocole étant respecté je n'étais plus contagieuse. J'ai donc demandé à ma rh une visite médicale des lundis pour reprendre (règlement intérieur qui l'oblige) or, suite aux congés il n'y a personne pour me voir et l'infirmière me demandait de reprendre congés maladie ce que j'ai refusé. Tout le monde s'est déchargé et je n'ai pas eu de réponse.... ils ont tellement peur que ça en devient lamentable !

Par **youris**, le **18/10/2020** à **14:33**

personnellement, j'estime qu'à trois dans le même véhicule, vous avez pris des risques même avec un masque.

j'appartiens à un club qui nous recommande de limiter à 2 le nombre de personnes dans un même véhicule même masquées, une devant et une derrière.

Par **P.M.**, le **18/10/2020** à **15:34**

Bonjour,

Il faudrait savoir si votre collectivité vous a incité de covoiturer à trois par exemple en cas de remboursement de frais ou au contraire si aucune consigne dissuasive n'a été donnée...